

Renouvellement du réseau d'assainissement et du réseau d'eau potable, sur le secteur du Bourg à Ploudalmézeau *Marché subséquent n°M26-115*

REGLEMENT DE CONSULTATION

Mode de consultation : procédure adaptée

Offre à remettre avant le 22 octobre 2026, 12h00

1. Objet du contrat

Passé dans le cadre de l'accord-cadre n°A24-09 (Travaux de renouvellement et d'extension de réseaux d'eaux usées et eau potable), le présent marché subséquent a pour objet des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement et du réseau d'eau potable, sur le secteur du Bourg à Ploudalmézeau.

2. Caractéristiques du contrat

2.1 Allotissement

Le marché n'est pas alloté au regard de l'impossibilité d'identifier des prestations distinctes.

2.2 Délais d'exécution

La date prévisionnelle de commencement de la période de préparation de chantier est fixée à décembre 2026. La durée estimée du chantier est de 11 mois.

3. Caractéristiques de la consultation

3.1 Procédure

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée (procédure ouverte), en application de l'article L. 2123-1 du code de la commande publique.

3.2 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.3 Dépôt de questions et modifications de la consultation

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à huit jours calendaires avant la remise des plis. L'acheteur peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des plis.

Si l'acheteur décide malgré tout de modifier le dossier de consultation dans un délai plus court, les candidats sont invités, dans la mesure du possible, à la prendre en compte. Si tous les candidats n'ont pas pris en compte cette modification dans leur réponse, cette modification fera l'objet d'une négociation avec l'ensemble des candidats.

4. Réponse des entreprises

4.1 Visite des lieux

Il est conseillé de faire une visite des lieux avant de remettre l'offre. La prise de rendez-vous se fait auprès de Tanguy Héliès (06 77 97 42 17 ; tanguy.helies@ccpi.bzh).

4.2 Dépôt de l'offre

L'offre doit être déposée avant le **22 octobre 2026, 12h00**. Elle est à transmettre **obligatoirement** par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh (aucune signature électronique requise lors du dépôt, réponse limitée à 1 Go). Aucun dépôt papier ne sera accepté. En cas d'indisponibilité de la plateforme le jour de la remise des offres et uniquement dans ce cas-là, l'offre peut être envoyée par mail à l'acheteur via une plateforme permettant l'envoi de fichiers volumineux. Elle ne sera ouverte qu'après la date et l'heure limite de remise des offres. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [créer un compte entreprise](#) ou [se connecter à la salle des marchés](#).

4.3 Contenu de l'offre

Le pli doit contenir les documents suivants :

- ❑ Le contrat
- ❑ Le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif (au format Excel ou équivalent)
- ❑ Le mémoire technique reprenant les points demandés dans la trame du mémoire technique

Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance, assurance...) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.

Si besoin, vous pouvez utiliser le [modèle de déclaration de sous-traitance](#) présents sur www.pays-iroise.bzh. Les éventuels formats de fichier mentionnés sont souhaités mais non obligatoires.

5. Analyse des offres

5.1 Critères de choix de l'offre

Au vu des stipulations de l'accord-cadre, le rapport qualité/prix de chaque candidat est pondéré de la façon suivante :

- Prix (50 %)
- Qualité (50 %)

Le rapport qualité/prix est calculé de la façon suivante :
$$\text{Rapport qualité/prix} = \frac{\text{Qualité}^{Cq/Cp}}{\text{Prix}}$$

Avec Cq pour la pondération du critère qualité et Cp pour la pondération du critère prix.

Le critère Prix correspond au montant indiqué dans le détail quantitatif estimatif. Le prix utilisé est celui hors taxe si toutes les offres sont assujetties au même taux de TVA. Dans le cas contraire, c'est le prix toutes taxes comprises qui est utilisé.

Le critère Qualité correspond au nombre de points attribué par l'acheteur au regard du mémoire technique. Ce nombre est la somme des notes sur 5 points de chacun des sous-critères ci-dessous, multipliées par leur coefficient respectif :

- Planning (coefficient 40)
- Moyens humains mis en œuvre pour la réalisation des prestations (coefficient 18)
- Moyens matériels mis en œuvre pour la réalisation des prestations (coefficient 11)
- Procédures de réalisation des prestations (coefficient 22)
- Gestion des chantiers (coefficient 42)
- Matériaux (coefficient 7)

Les sous-critères ci-dessus (excepté le premier) sont appréciés à partir du dernier mémoire technique fourni :

- Si le candidat ne mentionne aucune modification au regard des informations techniques données dans la dernière version de son mémoire technique, sa note est celle obtenue suite à l'analyse de ce mémoire
- Si le candidat informe de la modification d'informations techniques, il fournit un nouveau mémoire technique, en reprenant la trame du mémoire technique, et recevra une nouvelle note pour ce critère

Les offres conformes au dossier de consultation reçoivent une note sur cent points proportionnellement au meilleur rapport qualité/prix.

En cas d'égalité entre les offres, l'attribution se fait à l'offre la moins chère.

5.2 Négociation

L'acheteur attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation ne sera qu'éventuelle. S'il y a une ou plusieurs séries de négociation, elle se fera par tout moyen (écrit ou oral) et pourra porter sur tous les éléments de l'offre (technique, prix...) avec le ou les meilleurs candidats au vu d'une première analyse des offres. En cas de plusieurs séries de négociation, l'acheteur se réserve la possibilité de réduire le nombre de candidats admis à la négociation au vu de l'analyse des résultats de la négociation précédente. A chaque nouvelle négociation, les candidats non-admis sont éliminés et ne peuvent plus être attributaires. Lors de la réponse, le candidat peut fournir un devis, à moins que l'acheteur ne fournisse ou n'exige un cadre financier de réponse particulier dans son message de négociation. En l'absence de réponse à une négociation, l'offre avant négociation est considérée comme la réponse à la négociation. L'acheteur se réserve la possibilité de faire régulariser une offre irrégulière, lors de la négociation.

6. Renseignements complémentaires

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [poser une question](#).

Pour la visite, merci de prendre contact avec la personne indiquée dans le paragraphe sur la visite (§ 4.1).